

Diluant AURO N° 191

Diluant végétal AURO N° 191

Nature du produit et utilisation

Diluant universel pour les produits AURO à base d'huile (PurSolids et produits contenant des solvants). Convient également pour le nettoyage des outils et pour enlever les taches. Ne convient pas pour diluer les gomme-laques (AURO N° 211, N° 213 et N° 215), les produits Aqua ou les dispersions.

Composition térébenthine balsamique, huile d'orange.

Teinte transparent

Densité env. 0,85 g/cm³

Classe de danger VbF A II (inflammable), point d'inflammation : env. 45°C, classe ADR 3, 31C.

Viscosité fluide

Dilution prêt à l'emploi

Consommation dépend du produit à diluer

Conservation Bien refermer les contenants entamés. Conservation dans le contenant non-entamé: env. 2 ans

Emballage Fer-blanc. Les contenants complètement vidés peuvent être recyclés.

Elimination des déchets

Retourner les contenants vides au recyclage des métaux.

Déchets liquides: selon Code 200112 de la Commission Européenne des Déchets (CED),

Désignation CED: peintures.

Conseils de sécurité

Tenir le produit hors de portée des enfants. Classification: Xn, corrosif, R65: peut porter atteinte aux poumons en cas d'ingestion. Consulter la fiche de sécurité européenne.

Informations pour l'utilisation et conseils de sécurité

- Température d' application minimum 10°C.
- Veiller à une bonne protection de la peau et à une bonne ventilation pendant l'application.
- En raison des propriétés dégraissantes du produit, il n'est pas conseillé de l'utiliser pour le nettoyage des mains.

Les indications et suggestions figurant dans cette fiche technique sont le résultat de longues années de recherche et d'essais pratiques. Ces indications et ces suggestions poursuivent un but d'information et de conseil, mais ne dispensent pas, pour autant, l'acheteur ou la personne qui utilise le produit de vérifier si ce dernier correspond effectivement à l'utilisation qu'il souhaite en faire. C'est pourquoi, ces indications n'engagent aucune obligation et aucune responsabilité. Le recours à nos conseils professionnels ne saurait donner naissance à un rapport de conseiller à consultant. Les informations figurant dans cette fiche technique perdent leur validité lors de la parution d'une nouvelle version. Etat au 01.11.2016, nouvelle composition.